

Gouvernement du Québec

## Décret 320-2025, 19 mars 2025

CONCERNANT une modification au Programme des immigrants investisseurs pour l'aide aux entreprises

ATTENDU QUE, par le décret numéro 701-2000 du 7 juin 2000, modifié par les décrets numéro 872-2001 du 4 juillet 2001, numéro 674-2004 du 30 juin 2004, numéro 29-2005 du 26 janvier 2005, numéro 603-2008 du 11 juin 2008, numéro 983-2010 du 17 novembre 2010, numéro 1124-2018 du 15 août 2018 et numéro 1808-2023 du 13 décembre 2023, le gouvernement a adopté le Programme des immigrants investisseurs pour l'aide aux entreprises;

ATTENDU QUE le Programme des immigrants investisseurs pour l'aide aux entreprises prend fin le 31 mars 2025;

ATTENDU QU'il y a lieu de reporter au 31 mars 2028 la date de fin du Programme des immigrants investisseurs pour l'aide aux entreprises afin de poursuivre l'octroi de subventions aux entreprises et de prévoir les prochains appels de projets;

IL EST ORDONNÉ, en conséquence, sur la recommandation de la ministre de l'Économie, de l'Innovation et de l'Énergie :

QUE le Programme des immigrants investisseurs pour l'aide aux entreprises, adopté par le décret numéro 701-2000 du 7 juin 2000 et modifié par les décrets numéro 872-2001 du 4 juillet 2001, numéro 674-2004 du 30 juin 2004, numéro 29-2005 du 26 janvier 2005, numéro 603-2008 du 11 juin 2008, numéro 983-2010 du 17 novembre 2010, numéro 1124-2018 du 15 août 2018 et numéro 1808-2023 du 13 décembre 2023, soit modifié, dans l'article 19, par le remplacement, à chacune des occurrences, de « 31 mars 2025 » par « 31 mars 2028 ».

*Le greffier du Conseil exécutif,*

DAVID BAHAN

85244

